



Site vepenet en redressement

Par **jauzanne**, le **11/05/2009** à **14:00**

Bonjour,

J'ai commandé sur le site de vente en ligne vepenet le 23/04/2009 du matériel informatique.

Paiement par chèque encaissé deux jours après la commande.

Le 30/04 Vepenet est passé en redressement judiciaire.

Que dois-je faire au mieux pour récupérer mon règlement (j'ai déjà fait 3 fax et un recommandé AR) ?

Merci